MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DLP 21-5-59 024034

7ème année N° 16

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

2ème édition N° 6 - 3ème et 4ème éditions N° 5 19 Mai 1959.

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES (Zones III A et IV) : Le relèvement constant de la température crépusculaire rend nécessaire l'exécution d'un premier traitement à partir du 24 mai.

Utiliser :

Arseniate de plomb : 80 gr d'arsenic par hl d'eau	Parathion méthylé : 30 gr de M.A. par hl d'eau
D.D.T. (produit à 50 % de M.A.) : 125 gr de M.A. par hl	Parathion éthylé : 25 gr de M.A. par hl d'eau
D.D.T. émulsion : 100 gr de M.A. par hl d'eau	Oléoparathion : 20 gr de M.A. par hl d'eau.

On peut également utiliser : E.P.N., Malathion, Lindane émulsion, D.D.D., Méthoxychlor, Méthylnaphtylcarbamate de sodium, Gusathion.

Nous rappelons que le premier traitement contre le Carpocapse réalisé à l'arseniate de plomb présente de multiples avantages, mais l'usage des arsenicaux est prohibé dans les prés-vergers et dans les cultures associées de légumes.

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS (Zones III et IV) : A la suite des dernières pluies, les traitements ont été lavés. Par ailleurs, le développement des feuilles et des fruits est très rapide. Il est donc nécessaire de renouveler la protection en réalisant une bouillie mixte.

MOUCHES DE LA CERISE (Zones II, III, IV) : Les captures s'intensifient. Les pontes seront possibles dans quelques jours. C'est pourquoi, compte tenu des observations locales (faites par les Groupements de défense), nous recommandons l'exécution d'un traitement sur les arbres dont la récolte sera cueillie début juin.

Utiliser le D.D.T. à raison de 125 gr de M.A. par hectolitre d'eau.

L'emploi du D.D.T. est proscrit durant les deux semaines qui précèdent la récolte.

INFORMATIONS

Zones II, III et IV)

OIDIUM DU POMMIER : Cette maladie continue de se développer sur les arbres qui n'ont pas reçu un traitement approprié. Nous recommandons à nouveau la pulvérisation des soufres micronisés, de soufres dispersés, de diphényl crotonate.

ANARSIA : Les pousses d'abricotiers et de pêchers sont dans certains vergers minées par cette chenille. Un traitement au Parathion aura une efficacité certaine s'il est minutieusement exécuté.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : La maladie nous a été signalée dans des cultures de primeurs irriguées.

Utiliser : une bouillie cuprique ou le Zinèbe, le Phaltane, le Cuprèbe, l'association Zinèbe cuivre, l'association Zirame cuivre.

DORYPHORE : A l'occasion de la lutte contre le Mildiou, combattre également le Doryphore avec : Arseniate de chaux, Arseniate d'alumine, Roténone, D.D.T., Chlordane, Lindane, Dieldrine, Camphène,chloré, Heptachlore.

MOUCHE DE L'OIGNON : Sur oignons et poireaux, faire et renouveler (1 semaine) une pulvérisation insecticide avec : D.D.T. Parathion, Méthyl trichlorohydroxy éthylphosphonate.

AVIS IMPORTANT

Toute demande de renseignement doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de 2 timbres à 25 Fr.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16, rue de la République à MONTPELLIER.
Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.